

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023**

**DELIBERATION N°2023.00049**

**REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES RESEAUX DE CHALEUR : CREATION  
D'UN RESEAU SUR LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 64  
Nombre de pouvoirs : 35  
Nombre de voix : 99

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE,  
Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,  
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,  
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,  
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,  
M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE,  
M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230202-D20230004910

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,  
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,  
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,  
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,  
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,  
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,  
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,  
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Michèle BISACCIA, M. Gilles BOUDARD,  
M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT,  
M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Brigitte MASSON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET,  
M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023**

### **REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DES RESEAUX DE CHALEUR : CREATION D'UN RESEAU SUR LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE**

#### **Contexte :**

Dans le cadre de sa démarche Territoire à Energie Positive, Saint-Etienne Métropole a étudié le potentiel de création de nouveaux réseaux de chaleur. En effet, ces équipements structurants de la démarche Energie-Climat permettent de diffuser massivement des énergies renouvelables ou performantes dans des secteurs urbains ou des centre-bourgs.

Parmi les communes présentant une densité de bâtiments raccordables suffisante (supérieure à 1.5 MWh / mètre linéaire de réseau, seuil minimal exigé par l'ADEME pour l'octroi de subventions) pour la création d'un réseau de chaleur, La Talaudière a fait part dès l'automne 2020 de son intérêt pour un tel équipement.

#### **Projet de réseau de chaleur sur la commune de La Talaudière :**

La commune de La Talaudière regroupe, sur un périmètre assez dense, plusieurs bâtiments communaux : groupe scolaire, mairie, crèche, gymnase, bibliothèque et salle communale. A proximité se trouvent également cinq immeubles gérés par Loire Habitat, deux immeubles gérés en copropriété privée, un industriel, une résidence CRS ainsi qu'un collège public.

Une étude de faisabilité a permis de mettre en évidence la viabilité du projet, dont les principales caractéristiques techniques sont une longueur de réseau d'environ 3 500 mètres, et une possibilité de mise en place de deux chaudières bois de 600 kW chacune, complétées par un appoint/secours au gaz naturel.

#### **Éléments financiers :**

L'investissement global est estimé à 5 545 000 € HT, ingénierie comprise. Un taux de 45 % de subvention, conforme aux conditions actuelles, permettrait d'assurer la compétitivité économique du réseau de chaleur.

#### **Procédure d'Appel d'offres :**

Une consultation sous la forme d'un marché public global de performances pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance de cet équipement a été lancée en mars 2022.

A l'issue des différentes phases d'analyse des offres, La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 09 novembre 2022, a entériné la proposition du groupement d'entreprises Engie/Chazelle/FBi-IE/Cimaise Architecture comme économiquement la plus avantageuse.

Le titulaire du marché aura à sa charge la conception et la réalisation de la chaufferie et du réseau de chaleur. Les travaux sont prévus à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

De plus, il exploitera et maintiendra cet équipement durant 5 ans selon les modalités du contrat qui sera établi.

Le coût de chaleur pour l'abonné, une fois les frais d'emprunt et de gestion de la régie ajoutés, approchera les 100 € HT/MWh vendu (soit 105,5 € TTC/MWh).

Sur cette base, tous les abonnés potentiels, réunis lors d'une présentation qui s'est déroulée le 15 novembre 2022, ont confirmé leur intérêt pour ce projet. A ce jour, Saint-Etienne Métropole est en attente des engagements écrits de raccordement au réseau de chaleur de la part des différents abonnés afin de notifier le marché.

La maîtrise d'ouvrage sera portée par Saint-Etienne Métropole, qui possède la compétence «Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains».

L'activité de cette chaufferie à La Talaudière sera retracée comptablement au sein du budget de la régie à autonomie financière «Réseaux de chaleur» et sera assujettie à TVA, la distribution d'énergie thermique par une personne morale de Droit public étant une activité expressément imposée à TVA (article 256 B du CGI).

Comme pour chacun des autres réseaux, la vente de chaleur devra permettre de couvrir l'ensemble des dépenses (investissement, maintenance, combustibles) au sein d'un budget individualisé.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la création d'un réseau de chaleur sur la commune de La Talaudière dont l'activité sera retracée comptablement au sein du budget de la régie à autonomie financière «Réseaux de chaleur»,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

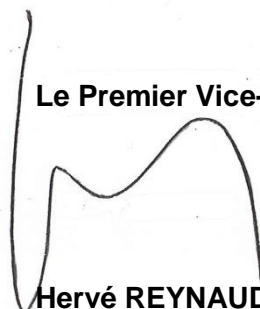
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD